



SYNDICAT CGT DE L'HÔPITAL DE MOZE

B.P. 4

07320 SAINT-AGREVE

Tél. : 06.74.47.66.40

E-mail : cgtmoze@aim.com

Site : www.cgt-hopital-moze.fr



Compte rendu de la Conférence salariale 2016 du 04 février 2016

Comme tous les ans, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) invite tous les acteurs du champ du secteur « soumis à agrément » (BMAD, CCN66, CCN51, CHRS, CRF et CCN65) : financeurs, organisations patronales et syndicales de salariés.

À noter, l'absence de l'Assemblée des Départements de France, financeur principal du secteur social. Absence très remarquée !!! Les objectifs de cette conférence sont la présentation :

- du bilan d'activité de la Commission Nationale d'Agrément pour 2015 ;
- des perspectives 2016 et paramètres d'évolution de la masse salariale du secteur.

À noter que tous les documents ont été remis sur table, sans possibilité de consultation préalable.

La conférence débute par la prise de parole des partenaires sociaux : CGT, FO et SUD font une déclaration commune en précisant qu'ils quitteront la salle à l'issue de la lecture.

Les employeurs, il y a ceux :

- qui parlent en substance de la situation des salariés (USB, FEGAPEISYNEAS) ;
- qui pleurent sur le manque de financement entre-autres pour la complémentaire santé (UNISSS, FEHAP) ;
- qui ne parlent même pas des salariés (FEHAP) ;
- qui n'ont rien dit (Croix Rouge Française).

En réponse aux différentes interventions, la DGCS aborde de suite la question du taux d'évolution de la masse salariale pour 2016, sur les bases du tableau ci-dessous :

	CC 51	CRF	CHRS	CC 65	CC 66	BAD
T % évolution masse salariale	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
GVT prévisionnel	0.40 %	0.90 %	0.90 %	0.70 %	0.90 %	0.48 %
Effets reports 2015/2016	0.16 %	-	-	-	0.016 %	0.28 %
Solde début 2016	0.44 %	0.10 %	0.10 %	0.30 %	0.084 %	0.24 %

Concernant le chiffrage du GVT, la DGCS dit faire confiance aux chiffres annoncés par les employeurs... mais, convient qu'il faudrait un peu plus de transparence sur les modes de calcul.

Toutefois, les chiffres parlent d'eux-mêmes : Nous faisons, à nouveau, le douloureux constat que les marges de manœuvre, pour négocier dans les différentes CCN, sont très faibles, voire inexistantes !

En outre, il faut noter qu'à nouveau la DGCS intègre dans le 1 % « l'effet des mesures d'exonération de cotisation patronale du pacte de responsabilité sur la masse salariale des établissements sociaux et médico-sociaux ».

Pour 2016, cet impact est évalué à 0.24 % de la masse salariale... Les pouvoirs publics font-ils alors un tour de « passe-passe », donnant d'une main et reprenant de l'autre ?

Et au bout du bout rien pour les salariés !

